

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 22 mars 2019

DÉLIBÉRATION N° **CD-2019/03/22-1/01****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20190322-lmc100000018726-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 26/03/2019

Réception Préfet : 26/03/2019

Publication RAAD : 26/03/2019

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture
Rapporteur : LAVENKA Olivier

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : NETTHAVONGS Céline

OBJET : Avenant n°1 au Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne.

Lors de sa séance du 24 mars 2017, l'Assemblée départementale a validé la programmation du Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne. La Communauté d'agglomération et les 12 communes maîtres d'ouvrage souhaitent modifier leur programme d'actions. Comme le prévoit le règlement du CID, un avenant est proposé pour prendre en compte ces modifications.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 du 29 juin 2012 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier modifié.

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/02 du 19 mai 2017 relative à l'approbation du règlement du Contrat Intercommunal de Développement consolidé.

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/02 du 24 mars 2017 relative à l'adoption du Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne.

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la modification du programme d'actions ainsi que le projet d'avenant au contrat cadre du Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne, tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Département à signer cet avenant au nom du Département.

Article 3 : de soutenir financièrement ce programme d'actions dans la limite d'une enveloppe globale de 12 226 781 €. Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'action « Contrat Intercommunal de développement : opération, « CID de la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne – DI 2018 ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER

Mme Martine BULLOT jusqu'au rapport n° 5/04 inclus

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard CORNEILLE

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT

Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François ONETO

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA

Mme Laurence PICARD

Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON

M. Brice RABASTE

Mme Isabelle RECIO

Mme Béatrice RUCHETON qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS

M. Patrick SEPTIERS

Mme Geneviève SERT

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne